

Compte rendu du Comité d'administration (CA) du 17 juin 2025

PRÉSENTS

Élus :

Patrice FRANÇOIS, Marie-Antoinette DE GRANDIS, Harmony BOUVIER, Valérie ROUGETET, Sylvie COILLOT-COLLIN, Gilles COLLIN, Valentin CORSIN, Valérie GRUT-HACHET, Sylvaine MIGLIORINI, Cédric BOLLORÉ

Adrien PERNOT

Les conseillers techniques : Evann COLLAUD, Tom SAUTY.

Les présidents départementaux : Thierry VENANT, Annick PICARD

Excusés : Adrien MAGNIEN, Jean-Louis MITAUT

➤ Présentation du nouveau conseiller technique du Comité Régional BFC : Tom Sauty qui sera employé à compter du 1/07/2025. Il est en contrat de professionnalisation avec préparation du BE. Avant cette date, il est employé à la mission.

➤ Concernant les subventions, peu d'informations à ce jour, si ce n'est que le CR BFC est en attente du versement du reliquat de 2024 par le Conseil Régional (juin-juillet).

Les décisions concernant l'aide à l'investissement et à l'emploi, ainsi que l'ANS ne sont pas encore arrivées.

➤ Commission formation : une nouvelle convention a été signée avec la FFTA. Celle-ci a pour but de contrôler les formations mises en place par les CR -rapports à produire pour des bilans intermédiaire et final- et entraînera de fait un surcroît de travail administratif pour le conseiller technique en charge des formations. Décision a été prise de la signer afin de ne pas compromettre la formation de Tom Sauty.

➤ Commission sportive : les compétitions des différentes filières ont bien fonctionné jusqu'à présent -DRE, DR, D2.

Pour les championnats régionaux, décision est prise d'effectuer la mise en cible par rapport au classement national, y compris pour les archers n'ayant réalisé que 2 scores.

Par ailleurs, un archer de nationalité étrangère licencié dans un club du CR BFC pourra participer aux compétitions régionales au même titre qu'un archer de nationalité française.

➤ Commission arbitrage : Valérie GRUT-HACHET présente le projet suivant, avec prise d'effet au 1/09/2025 :

– refonte des feuilles de frais des arbitres qui seront différenciées pour plus de clarté sur la même base d'indemnisation qu'à l'heure actuelle -une fiche par type de compétition ; distinction arbitre responsable ou arbitre assistant ; différenciation week-end, journée, ½ journée ; forfait indemnisation pour la surveillance des entraînements ; lignes indemnités kilométriques à partir de 80 km, restauration et hébergement, don à l'organisateur ;

- remboursement de frais de déplacement pour les arbitres formateurs + 25€ par semestre dévolus aux frais de bureau divers ;
- mise en place de frais d'inscription à l'entrée en formation arbitre : 40€. Cette somme permettra de couvrir partiellement les frais de la « formation -désormais obligatoire- aux gestes qui sauvent » ainsi que les remboursements de frais alloués aux arbitres formateurs.

L'ensemble de ce projet est validé à l'unanimité par les membres présents du CA.

- Les membres du CR auront une tenue distinctive -à porter lors des championnats régionaux uniquement. La tenue des membres des ETR sera semblable avec la distinction « ETR ».

La secrétaire adjointe

V. ROUGETET